

SNCS-HEBD0 08 n°10

14 mai 2008

Création des Instituts au CNRS : préparation de la vente à la découpe ?

La ministre de la recherche a ordonné au CNRS et à l'INSERM par lettre de mission adressée à leur direction, de restructurer l'organisation interne de ces organismes en Instituts. L'INSERM a immédiatement imposé son découpage en 8 instituts. La direction du CNRS, à l'occasion du schéma stratégique qui doit être adopté par le Conseil d'administration de juin prochain, en prépare la mise en place. Si ces modifications structurelles ne sont pas de simples changements de noms, elles pourraient alors préfigurer le démantèlement de l'organisme.

Patrick Monfort, membre du Bureau national du SNCS et élu au Conseil d'administration du CNRS

La réforme du CNRS est imposée par la ministre au nom de la lisibilité que ne permettraient pas les départements scientifiques actuels. Les modèles de référence sont ceux de l'INSU ou de l'IN2P3. Lorsqu'on connaît le fonctionnement de ces Instituts, notamment l'INSU, on ne peut que s'inquiéter de l'avenir du CNRS. En effet, la question de fond est : quelle gouvernance pour quelle politique scientifique et quelle gestion des moyens humains et financiers pour ces nouvelles structures ? D'un côté le discours de la direction du CNRS se veut rassurant pour l'avenir de l'organisme, de l'autre celui du ministère, notamment par la voix de Philippe Gillet, directeur du cabinet de Valérie Pécresse, est sans ambiguïté.

Si la direction du CNRS présente les nouveaux Instituts comme étant des structures gérées par le CNRS, le ministère exige des structures intermédiaires capables de justifier leur budget. Quant au plan stratégique 2020, il est étonnamment silencieux sur la gouvernance de ces instituts. Rien n'empêche la nomination de leur direction par la ministre ou après son accord. L'attribution des moyens humains et financiers serait alors discutée avec le ministère et non pas avec la direction du CNRS.

La vision du ministère est bien celle du modèle de l'INSU que connaît bien le directeur du cabinet pour en avoir été directeur de 2001 à 2003. En imposant un tel modèle, le ministère prépare le découpage du CNRS en Instituts qui pourront devenir autonomes et n'auront de compte à rendre qu'au ministère. La ministre et son directeur du cabinet renforcent leur pilotage de la recherche, au prix du démantèlement de l'organisme.

Dans un tel schéma que deviennent les personnels ? Le discours de la direction du CNRS rappelle que les personnels resteront sous la responsabilité de la direction générale. Le ministère, de son côté, indique que les futurs Instituts seront des agences de moyens qui négocieront le support à la recherche, moyens humains inclus, dans le cadre des conventions avec les Universités. Le rapprochement des modes de recrutement des organismes avec ceux de l'Université, que voudrait le ministère, menace directement les concours nationaux de recrutements des chercheurs.

Un tel schéma d'organisation répond au reproche fait par le directeur du cabinet aux chercheurs d'être « trop mobiles », en fait de pouvoir se déplacer avec leur poste. Le ministère souhaite lier les personnels des unités pour la durée du contrat quadriennal. Pour cela, la meilleure des solutions est bien l'affectation des chercheurs et des ITA dans les universités sous la responsabilité de leurs présidents. Cette menace, dénoncée depuis un an par le SNCS, est toujours d'actualité.

Enfin, pour imposer le pilotage scientifique des futurs Instituts, le ministère ne cache pas son intention d'imposer des conseils scientifiques composés seulement de membres nommés (ou *a minima* d'un tiers d'élus).

Cette vision qu'à la ministre et son cabinet d'un fonctionnement de la recherche réduite au pilotage par le politique constitue une nouveauté dans l'histoire des sciences. Cette idéologie visant à contraindre la libre pensée scientifique se répand dans nos pays occidentaux et constitue un grand danger pour l'évolution de nos sociétés.